

**MAIRIE de MOUSSOULENS**

Service urbanisme  
11170 MOUSSOULENS

MOUSSOULENS, le 27/06/2024  
LE MAIRE DE LA VILLE de MOUSSOULENS

à

Monsieur MARIO Jérôme

59 allée de l'Amourié

11170 MOUSSOULENS

**OBJET : Droit de préemption urbain renforcé (D.P.U.R.) - Déclaration d'intention d'aliéner**

REFERENCE

- Déclaration reçue le : 19/06/2024
- Enregistrée dans nos services sous le Numéro : **IA 011 259 24 D0006**
- Concernant : Bâti sur terrain propre
- Situé(es) à : LAGARDE
- Réf. Cadastres : 259 C 1139
- Superficie de 630 et de bâtis, au prix proposé de 204000
- Appartenant à : **Monsieur MARIO Jérôme**

Monsieur,

Faisant suite à l'affaire citée en référence, et après examen, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, la ville de MOUSSOULENS,

**N'EXERCE PAS SON DROIT DE PREEMPTION URBAIN, ET RENONCE A ACQUERIR  
LE BIEN INDIQUE CI-DESSUS.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

